

COMPTE-RENDU DU CONSEIL CITOYEN DE SAINT-BERNARD du 17 JUIN 2024 à 19 h

Elus présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, MM Christophe COTTAREL, Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.
MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Il s'agit du 8^{ème} Conseil Citoyen. 23 questions.

M. le Maire rappelle que la décision d'organiser deux fois par an des conseils citoyens a été prise collégialement par notre exécutif. Les élus ont souhaité pouvoir apporter en direct des réponses aux questions des citoyens. Il souligne que parallèlement des réunions de quartier sont organisées, la prochaine aura lieu en septembre. L'objectif est de discuter de sujets concernant le quartier, en étant au plus près de la population.

M. M. SOLFOROSI rappelle que le Conseil Citoyen n'est pas un lieu de débat. En raison des nombreuses questions posées par les citoyens, celles-ci seront lues par M. SOLFOROSI, et les élus formulent la réponse

Les réponses des élus apparaissent dans le corps du texte en [bleu](#).

Questions de Mme Nadine FAURE

- 1 Réponse de M. C. COTTAREL

Qui a opté pour le nom de la place longue ? Quelles étaient les autres propositions ? Nous n'avons pas eu connaissance de tout le dénouement.

Le travail d'esquisse et le plan de masse ont été présentés en conseil municipal. Il était nécessaire de trouver une identification à cette place pour l'adressage des logements collectifs et des commerces donnant sur la place.

Une consultation publique a été lancée. L'information est passée sur Panneau Pocket, Facebook. Une quinzaine de propositions ont été reçues. Les élus ont également formulé des propositions.

Le nom a été décidé fin 2023, en conseil municipal. Le nom de « Place Longue » a été validé et retenu, car l'identification sous ce nom était déjà bien lancée.

M. le Maire insiste sur le fait que la consultation publique a bien été faite. La municipalité communique beaucoup via Panneau Pocket. Il rappelle que les conseils municipaux sont publics (et enregistrés et disponibles sur la chaîne YouTube pendant 1 mois) et que tous les procès-verbaux sont publiés en ligne sur le site internet de la commune. Les sujets sont également couverts par la presse locale.

- 2 Réponse de M. C. COTTAREL

Quels sont les résultats de l'enquête des énergies renouvelables : éolienne, photovoltaïque...

Une décision municipale devait être prise avant le 31 décembre 2023. L'Etat demande aux communes de se positionner sur le développement des énergies renouvelables sur leur territoire. La consultation de la population a été faite via un questionnaire distribué dans les boîtes aux lettres, et via un questionnaire en ligne. Beaucoup de réponses ont été enregistrées.

Dans le questionnaire, les énergies renouvelables pour St Bernard étaient présentées avec plusieurs orientations sans qu'elles soient exhaustives : éolien, solaire, méthanisation, hydrolien notamment.

Il ressort du sondage que l'énergie solaire semble la plus pertinente par rapport à la commune.

M. le Maire rappelle que la commune s'étend sur 315 hectares, avec une grande partie inondable, et une coupure verte (la carrière). L'énergie liée à la méthanisation n'est pas envisageable proche des zones d'habitation. Les axes ont été définis après la consultation de la population.

M. le Maire souligne qu'à St Bernard, il y a un principe : nous préférons être acteur et force de proposition. C'est ce que nous avons fait pour cette enquête des énergies renouvelables.

- 3 Réponse de M. J-C LAMBERT

Est-ce que dans un temps futur court nous allons devoir payer les ordures ménagères avec des poubelles fermées comme dans certaines communes ?

A ce jour, aucune modification n'est prévue. Le marché de collecte des ordures ménagères sera renouvelé fin 2026. Il n'y a pas de volonté de la CCDSV (Communauté de communes Dombes Vallée) de fermer les poubelles.

M. le Maire souligne qu'il défend les sujets quotidiens des spinosiens à la CCDSV, et qu'il défendra le système actuel. La taxe incitative risque de renforcer les dépôts sauvages.

Le système de la redevance d'enlèvement d'ordures ménagères a des avantages et des inconvénients. Il est rappelé l'obligation imposée par l'Etat de diminuer le poids des poubelles.

M. le Maire fait remarquer que la société actuelle de ramassage des ordures ménagères est en redressement judiciaire.

- 4 Réponse de M. le Maire

Est-ce que les ampoules des lampadaires de certaines rues vont être changées pour une moindre consommation ?

L'éclairage public est géré pour la commune par le SleA (Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain) 98 % de l'éclairage public a été changé pour basculer en led.

Il reste à faire : un point lumineux Chemin de la Prière et le lotissement des Erables.

M. le Maire souligne que la commune percevra du fonds vert (subvention d'Etat pour les travaux d'économie d'énergie) la somme de 30 500 €.

- 5 Réponse de M. le Maire

Pouvez-vous arrêter d'utiliser les acronymes dans vos comptes rendus ? Car nous n'avons pas vos connaissances.

Cette remarque sera prise en compte dans la rédaction des prochains procès-verbaux.

- 6 Réponse de M. le Maire

Comment allez-vous gérer le tout à l'égout à moyen terme et tous les réseaux alors que le nombre de constructions augmente ?

La station d'épuration de Massieux a été construite et dimensionnée pour 27 000 équivalents habitants.

Le dimensionnement d'une station d'épuration est prévue avec les PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes.

Tout a été anticipé avec les développements futurs de notre territoire spinosien.

- 7 Réponse de M. le Maire

Comment alerter de façon efficace et adaptée lorsque nous observons des animaux en danger ou maltraités ou au moins avoir un avis sur l'enclos occupé et les risques encourus par l'animal ?

Il convient de prévenir la mairie ou la gendarmerie. Pour les animaux pucés (chiens, chats) la mairie est équipée d'un appareil permettant d'identifier les animaux. La commune a également un contrat avec la SPA pour la capture des animaux divagants.

-8 Réponse de M. le Maire

Il y a régulièrement de la musique provenant de Trévoux (mariage avec animation) en journée et jusqu'à 22h en été, les recours possibles ?

Il faut écrire à la mairie de Trévoux. Des plaintes ont été recensées également en raison du bruit causé par le foot. En cas de tapage sonore, il faut appeler la gendarmerie.

-9 Réponse de M. le Maire

Le chemin de halage est abîmé, quelles sont les décisions envisagées ?

Des travaux de réfection sont en cours (présence d'ornières à certains endroits) A la demande de plusieurs maires, dont M. REY, un budget a été mis en place à la CCDSV, d'un montant de 100 000 €, pour l'entretien annuel du chemin de halage.

M. le Maire et Mme E. CARGNELLI, conseillers communautaires, seront vigilants quant à la bonne utilisation de cette ligne budgétaire.

Concernant les tontes des bas-côtés, l'entretien est irrégulier. Cela a été signalé.

-10 Réponse de M. le Maire et Mme B. FROMONT

Des constructions régulières, nombreuses, est-ce que dorénavant il y a des études des sols pour alerter les propriétaires sur les risques encourus ? (Fissures, délabrement du bien...Regardons notre chapelle, reflet des aléas de notre sol de notre commune)

Désormais lors d'une construction, une étude du sol est recommandée.

A St Bernard, il y a selon les secteurs des poches de glaise qui font bouger les bâtiments lorsqu'elles se rétractent en période sèche. Un dossier de demande de classement en état de catastrophe naturelle pour sécheresse a été déposé fin 2023 à la Préfecture de l'Ain.

Au niveau municipal, le bâtiment de l'église a travaillé. Et ce malgré l'ancienneté des fondations du 9^{ème} siècle.

-11 Réponse de M. le Maire

Est-ce que les riverains des Guillermines ont été concertés pour l'aire de jeux créée, source de nuisances sonores ?

M. le Maire rappelle que l'aire de jeux existe depuis longtemps. Elle était vieillissante et n'était plus aux normes. La municipalité a souhaité agir sur ce mandat pour les jeunes : en aménageant un skate-park, et en modernisant l'aire de jeux des Guillermines.

L'objectif est de redonner un espace aux enfants, aux mamans et aux nounous.

Il n'y a pas eu de consultation car il s'agissait d'une réhabilitation. Cependant le projet était public. Un permis d'aménager a été fait et était consultable. Le projet d'aménagement a été présenté en conseil municipal. Un panneau avec le plan présentant le projet a été affiché sur place avant les travaux. Le projet avait également été annoncé dans le SBI.

Mme E. CARNELLI souligne que l'objectif était de regrouper tous les jeux pour enfants sur cette aire, car les 2 jeux pour enfants de l'Espace Chabrier ont été supprimés.

-12 Réponse de M. le Maire

Est-ce que les constructions des nouveaux immeubles avec l'enfoncement de pieux dans le sol, source de vibrations ne va pas provoquer des atteintes des maisons aux alentours ? Est-ce que cela a été pensé ?

Ces travaux sont faits par des professionnels. Des études ont été faites au préalable. Un constat d'huissier a été fait contradictoirement.

M. le Maire souligne qu'une fissure a été constatée sur le bâtiment de l'école. Cela est pris en compte par l'aménageur.

-13 Réponse de M. le Maire

Nos routes s'abîment est ce que la commune doit payer l'entretien ?

Le chemin rural, appartient à la commune, il n'est pas goudronné.

Le chemin communal, appartient à la commune, il est goudronné.

Les routes départementales appartiennent au département. En cas de dégradation, elles seront réparées par le département.

La commune prend à sa charge les voiries qui lui appartiennent, sans subvention.

-14 Réponse de M. le Maire et M. C. COTTAREL

Enfin, nous terminons par l'enfer des moustiques. Malgré votre information générale, nous vivons un enfer et nous ne pouvons pas envisager de repos dans nos jardins. Est-ce que la réintroduction d'hirondelles ou prédateurs de moustiques ne pourrait pas être étudiée ? (voir question 16)

La commune de St Bernard est riveraine de la Saône. Les crues de la Saône engendrent des moustiques. Ce n'est pas nouveau, cela fait des millénaires que c'est ainsi.

Une communication et une explication a été faite par M. C. COTTAREL. Il n'est plus possible de traiter aujourd'hui car on tue la faune.

M. le Maire a demandé aux services préfectoraux un texte expliquant l'interdiction de traiter.

Concernant la commune de Trévoux, il n'y a pas eu de démoustication. C'est un traitement anti-larvaire. Les traitements adulticides sont interdits.

M. C. COTTAREL rappelle que le traitement anti-larvaire (au BTI) est efficace sur les moustiques seulement en eaux stagnantes. En milieu naturel avec une eau dynamique comme c'est le cas en Saône, ce traitement est inefficace. Il n'y a pas de larves dans les

herbes, ni dans les bosquets, un traitement dans ces milieux non aquatiques est complètement inutile.

M. C. COTTAREL n'est pas favorable à mettre de l'argent public dans un traitement anti-larvaire sur les bords de Saône car ce sera totalement inefficace.

En revanche, la commune de Saint Bernard réalise depuis 2021 un traitement anti larvaire sur les eaux stagnantes pour lutter notamment contre le moustique tigre. Les grilles d'eaux pluviales, des barques inutilisées en bord de Saône et les mares du bassin de rétention sont notamment traités depuis 2021. Ce traitement anti larvaire sera renouvelé en 2024.

M. le Maire souligne qu'en cas de maladies transportées par les moustiques, et seulement dans ce cas, un traitement par les services de l'ARS (Agence régionale de Santé) est possible, sous des conditions très cadrées.

Question de M. Jean-Jacques HEMONT

-15 Réponse de M. le Maire

Lors de cette réunion, pouvez-vous me dire, ou en est mon dossier, sur le "Plan de prévention des risques naturels" PPNR de la commune de Saint-Bernard.

Ce n'est pas la commune qui initie ce plan. Il n'y a pas de PPRS (plan de prévention des risques sécheresse) sur la commune.

M. le Maire propose qu'un vœu soit formulé par le conseil municipal pour saisir la préfecture de l'Ain sur cette question.

Question de Mme Corinne DELMER

-16 Réponse de M. le Maire et M. C. COTTAREL

Nous nous interrogeons sur l'invasion de moustiques à St Bernard.

Cette commune où il faisait bon vivre devient invivable dès le début du printemps.

Certes les produits chimiques sont apparemment interdits mais dans les zones très touristiques comme la Camargue, ils réussissent à s'en débarrasser. Comment font-ils ?

Peut-être qu'en plus des produits chimiques il faudrait éviter la nidification des moustiques par l'entretien des bords de Saône et des routes ... une herbe tondue fraîchement empêcherait une partie de cette prolifération

Avez-vous pensé également à la réintroduction des grenouilles et chauves-souris ?

Depuis 15 ans que nous résidons dans cette commune, c'est la première année (mais réellement c'est crescendo depuis que le halage n'est plus entretenu) qu'on ne peut sortir ni en journée ni le soir dans notre jardin ou sur notre terrasse, même jardiner relève de l'exploit)

Outre les piqures.... Désagréables Les moustiques infectés peuvent transmettre à l'être humain des maladies virales (chikungunya, dengue, Zika, encéphalite japonaise, fièvre du Nil occidental) et parasitaires (paludisme, filariose lymphatique) en le piquant.

Quelles solutions envisagez-vous ?

M. C. COTTAREL explique qu'en Camargue, c'est du BTI (anti larvaire) qui est utilisé, car les eaux sont stagnantes.

Les moustiques sont nombreux cette année, car il y a eu trois longues crues printanières. Dans les années passées (comme en 1981 et 1983) les fortes crues engendrent beaucoup de moustiques. C'était aussi le cas plus récemment en juillet 2021.

Pour M. le Maire, le chemin de halage est entretenu par rapport aux années précédentes. Le franc-bord est désormais entretenu par la CCDSV.

M. C. COTTAREL rappelle que St Bernard a été commune pilote du département sur ce sujet. La commune a été accompagnée par l'EID (Entente Interdépartementale de Démoustication) sur les mesures à mettre en place. Les informations que nous communiquons sur le sujet sont en lien avec cet engagement de commune pilote.

Questions de M. RODIER

-17 Réponse de M. le Maire

Nous avons 2 points très importants à signaler:

-1er Point: La réalisation de dos d'ânes ralentisseurs est très efficace, mais il en manque un essentiel chemin de la Garenne juste avant le carrefour avec le chemin du Carre et de l'impasse des Eglantines, les voitures circulants à plus de 50 km/h au niveau de ce carrefour !

- le chemin est tout droit sur 400m

- Il est large et sa taille s'élargit encore sur le chemin du carre après carrefour

- Ce chemin est en pente

-2 ouvertures de portails de propriétés s'y trouvent (carrefour)

- D'autre part Le chemin du Carre n'est pas visible ainsi que l'impasse. Les risques en voiture en venant de la croix sur le chemin de Carre où de l'impasse sont immenses sans compter nos nombreux jeunes cyclistes et piétons qui les empruntent.

Il faut absolument ralentir les voitures !!!

M. le Maire rappelle que la sécurité routière est une priorité du mandat. Un travail a été réalisé avec un bureau d'études, qui a émis des propositions d'aménagement.

Des travaux ont déjà été réalisés : aménagement de dos d'âne. Des essais ont été faits : mise en place de baïonnettes. Celles-ci ayant été jugées comme inefficaces, ont été remplacées par des dos d'âne.

Ce sujet sera abordé sur place, lors d'une réunion de quartier.

-18 Réponse de M. le Maire et M. C. COTTAREL

2ème Point : Nous circulons à bicyclette souvent et à pied également. Il est impossible de traverser sur le passage protégé Avenue Valadon, au rond-point de la Mairie ne voyant pas les voitures arriver de l'avenue des Helvètes. « carrefour mortel pour les piétons »

Il est essentiel et vital avant tout drame d'intervenir :

-installer un coussin lyonnais juste avant le carrefour et rond-point -placer des barrières de protection sur le trottoir dans le virage -déplacer le passage "dit protégé" plus près de la mairie à distance du carrefour...

M. le Maire n'est pas favorable au déplacement du passage, car les jeunes risquent de traverser hors du passage piéton.

M. C. COTTAREL indique qu'une proposition avait été faite au département pour mettre un passage piéton sur un passage surélevé.

Ce point est sensible, il a été signalé par des représentants de parents d'élèves.

Le département reprendra en 2025 le tapis de l'Avenue Valadon, ce sujet sera retravaillé à ce moment-là.

Question de M. FELTRIN

-19 Réponse de M. le Maire

Un projet existe-t-il concernant la sécurisation de l'itinéraire ST Bernard vers la gare d'Anse pour les piétons et les véhicules non motorisés ? On ne peut pas emprunter ce parcours sans courir de risques actuellement ! Le passage du pont à vélo est un parcours du combattant. Plusieurs automobilistes ne respectent rien mais encore moins le partagent de la route pour les autres usagers. La circulation étant de plus en plus dense vers Lyon il semble impératif de permettre aux personnes qui le désirent de choisir le train à conditions que celui-ci soit accessible sans dangers...

Merci pour votre écoute

Le projet de sécurisation du pont existe. Un encorbellement ou une passerelle ont été demandés par les élus.

Un budget de 900 000 € est réservé à la CCDSV et à la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, pour lancer les études.

Ce projet de sécurisation du pont est porté par les 2 communautés de communes, les 2 départements et la Région.

Une première étude a conclu à la fragilité du pont, ne permettant peut-être pas un encorbellement sur celui-ci.

Le lancement de l'étude de faisabilité à la CCDSV est prévu le 2^e semestre 2024.

Question de M. Pierre LATARGEZ

- 20 Réponse de M. le Maire

L'occasion est donnée à la municipalité de présenter son projet de métamorphose du cœur de village de Saint Bernard en cœur de cité, avec la construction de + de 120 logements répartis sur 8 immeubles dans un rayon de moins de 200 m autour de la mairie.

Les interrogations légitimes des nouveaux (et anciens) spinosiens consécutives à cette explosion démographique, certes assumée par les élus, de plus de 25% de la population en moins de 2 ans, peuvent se résumer comme suit et seront, le cas échéant, complétées lors du conseil :

- Bilan de désartificialisation (ou bétonisation) du projet d'ensemble ?
- Plans d'ensemble ou photos montage du projet global (vs permis affichés et dans les cartons) ?
- Style imposé des façades, placettes et jardins en adéquation avec les monuments classés et/ou inventoriés de la commune situés à moins de 500 m du projet ?
- Impact sur les budgets et moyens de financement des investissements et des nouveaux frais de fonctionnement de la municipalité ?
- Crèche, maternelle, école primaire, périscolaire, cantine, services publics, allocations et contributions divers, aides aux logements, etc...
- Préservation des places de parking de la mairie et de l'église,
- Gestion du transport urbain et collectif,
- Gestion de l'eau et des réseaux,
- ...Autant d'interrogations liées au projet « cœur de cité » sur la préservation de l'âme du village et de son environnement exceptionnel (sic édito du Maire)

La pression immobilière est importante à St Bernard, car la commune est située entre la Métropole de Lyon et Villefranche S/S.

Les communes font face à la volonté de l'Etat de densifier (besoin de logement)

Le PLU de 2010 prévoit un coefficient d'emprise au sol (CES) de 0.7 en cœur de village, avec des logements sociaux. La volonté était de densifier le cœur de village tout en préservant le pavillonnaire du reste du village

La commune fait face à une évolution de son urbanisme : des ventes, des successions, des divisions.

Oui ces projets de centre village changent le visage de St Bernard.

Il y a aussi une demande d'un nouveau mode de résidence, pour des personnes qui veulent rester à St Bernard sans avoir la charge d'espaces verts. Cela permet une nouvelle offre de logements.

Il n'y a pas d'explosion de la population : il y a aujourd'hui presque 1 600 habitants.

Vous parlez de 120 logements ? Il en est prévu 105.

Les communes doivent respecter leur PLU et les directives de l'Etat et du SCOT (schéma de cohérence territoriale). Le risque est sinon de perdre la main sur l'urbanisme, et d'avoir, comme certaines communes voisines, l'obligation de construire des logements sociaux.

Concernant l'aspect des immeubles : les projets sont calés avec l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) puisque dans le secteur protégé du château)

Des espaces publics sont prévus : la Place Longue (qui sera financée sans emprunt) et un square qui articulera la nouvelle entrée de l'école et des locaux périscolaires)

Concernant les frais de fonctionnement engendrés par ces constructions, cela s'équilibrera avec les recettes fiscales générées par ces logements

Concernant les parkings : tous les collectifs auront 2 places de parking par logement, en souterrain.

Concernant le développement du transport : c'est une compétence régionale, mais la CCDSV a souhaité développer son système de transport (Saonibus)

Concernant les crèches et écoles : on ne construit pas une école s'il n'y a pas de besoin.

La courbe évolue. En cas de pic démographique, des ALGECO seront mis en place. Et par la suite, on construira. Construire sans réel besoin, pour le confort, n'ouvre pas droit à subvention. Or une école c'est environ 4 millions d'euros.

Question de M. Jean-François PETITJEAN et M. et Mme Patrick et Patricia COMBRES

- 21 Réponse de M. le Maire

Dans le dernier SBI de janvier 2024, vous nous avez nommément cités en termes peu élogieux dans un article concernant vos projets sur le terrain Zinderstein.

Nous vous avons officiellement fait savoir il y a plusieurs mois, que nous souhaitons faire usage du droit de réponse prévu par la loi sur la liberté de la presse (loi du 29 juillet 1881 article 13) afin de nous permettre de faire connaître aux Spinosiens nos arguments et notre version des choses dans le prochain numéro à paraître du SBI.

Nous n'avons toujours pas eu de retour de votre part avec votre accord de principe et également les modalités et délais pour vous communiquer notre projet d'article.

Merci de bien vouloir, pour respect de la loi, nous répondre afin que notre article puisse être inclus dans la prochaine maquette du bulletin municipal annuel.

Il s'agit d'un différend qui oppose la commune et M. PETITJEAN et M. et Mme COMBRES, sur le projet situé sur le terrain Zinderstein.

M. le Maire explique qu'à chaque acte pris concernant ce projet, un recours est fait. Il rappelle que leurs recours contre le permis d'aménager et le permis de construire ont été rejetés.

Il y a un mélange des genres : le legs Zinderstein a été fait à la commune. Il n'y a pas d'héritier. La commune est propriétaire de ce tènement. Pour pouvoir respecter ce legs, un projet qui s'inscrit dans l'axe social a été monté.

A chaque projet, on nous oppose le legs. Or les seules personnes à avoir un intérêt à agir sur le legs sont : le Procureur et le Préfet.

A chaque recours contentieux, on a des frais d'avocat, qui coûtent à la commune.

Dans le SBI : c'est factuel. En toute transparence, M. le Maire indique les recours faits et le coût que cela représente à la commune.

Lorsqu'il est accusé d'abus de pouvoir, c'est une insulte. Il n'y a pas d'abus de pouvoir : tout est passé en conseil municipal et voté. Les communes sont en libre -administration dans le respect de la loi et de la constitution.

Il n'y a pas de droit de réponse dans le SBI, c'est un journal municipal. Ce n'est pas une tribune pour des personnes qui ont un contentieux avec la commune.

Question de Mme Chantal PERRIER

-22 Réponse de M. le Maire

Malgré le bon entretien de notre commune, serait-il possible de l'améliorer en fauchant toutes ces herbes folles qui jonchent la plupart des rues et notamment le bord de Saône (plus de traitement !!!!) étant donné l'invasion de moustiques ???

[Déjà répondu plus haut.](#)

- 23 Réponse de M. le Maire

En ce qui concerne la fibre, le réseau reste perturbé chemin de la Prière (SFR "fournisseur" Internet) que peut-on faire ?

[En cas de problème sur le réseau fibre, il faut le signaler en mairie, pour que ce soit remonté au SleA propriétaire du réseau.](#)

Fin du Conseil Citoyen à 20h25.

Les élus remercient les spinosiens de leur participation.